



Groupe de travail du 22 novembre 2017 suivi de la protection sociale complémentaire

Même si aujourd'hui l'ordre du jour porte sur la protection sociale complémentaire nous vous rappelons la revendication de la CGT à savoir un sécurité sociale à 100% pour les actifs, retraités et dépendants financée par les cotisations issues du travail.

Lors des groupes de travail sur le référencement nous avions portés :

- un seul opérateur référencé à Bercy qui défende les valeurs mutualistes,
- que la PSC entre dans le cadre des négociations,
- une amélioration des offres, des prestations et une baisse des cotisations avec une meilleure participation de l'employeur,
- une limitation des options/offres afin de garantir la solidarité intergénérationnelle et inter-catégorielles,
- une transparence de fonctionnement avec l'organisme référencé, participation des organisations syndicales représentatives au comité de suivi,
- une mutuelle plus proche des préoccupations de ses adhérents et de ses salariés.

Les documents fournis appellent les observations suivantes :

- fusionner comité de suivi restreint et élargi pour n'avoir qu'un comité où les OS seraient représentées pour favoriser la transparence auprès des adhérents actifs et retraités
- nécessité d'avoir un règlement intérieur du comité de suivi soumis à approbation des organisations syndicales.

En effet, quand la CGT soutient et participe à la gestion de la mutuelle, elle ne fait rien de moins que défendre ses valeurs au service d'une société plus juste, notamment de toujours placer le débat du régime de base, celui de la sécurité sociale et son financement.